

AVIS DE RECRUTEMENT

La Ville de Saint-Ghislain procédera prochainement au recrutement de deux animateurs pour l'atelier d'éveil musical au sein des deux Académies de musique (Saint-Ghislain et Baudour)

Objet de la mission

Sous la responsabilité du service Education et du Directeur Général et des directions d'académie, l'animateur pour atelier d'éveil musical assure l'initiation à la musique de manière stimulante et épanouissante des enfants de 3 ans à 5 ans.

Tâches principales¹

- Concevoir des séances musicales spécifiques au jeune public
- Construire une boîte à outils (jeux, répertoire musical, instrumentarium...) nécessaire à l'animation d'une séance d'éveil musical
- Imaginer des jeux musicaux utilisant les instruments, les voix, le corps en adéquation avec les différentes tranches d'âge
- Mettre en scène, théâtraliser une séance afin de la rendre ludique et participative
- Gérer les temps de concentration des enfants, la durée de la séance...
- Proposer une thématique en lien avec un répertoire, avec d'autres supports, livres, images, objets....
- Inventer, créer et transformer des instruments musicaux
- Prendre la parole en musique, proposer des jeux sonores qui requièrent concentration, écoute et respect de l'autre
- Formuler les consignes de jeu en adéquation avec le contenu proposé
- Dresser un bilan de la séance effectuée

Votre profil

- Comprendre les rythmes de l'enfant pour concevoir des déroulés et contenus de séances adaptées aux spécificités du public accueilli
- Comprendre et ressentir l'intérêt de la création musicale dans l'épanouissement individuel
- Avoir un répertoire destiné à la petite enfance
- Utiliser un vocabulaire adéquat
- Etre ponctuel
- Avoir le sens des responsabilités
- Connaître les besoins de l'enfant et son développement global (physique, cognitif, affectif et social)

¹ Liste non-exhaustive

- Une formation ou expérience dans le domaine constitue un atout

Compétences

- Communiquer aisément, poliment et respectueusement avec tous les intervenants (élèves, parents, collègues, hiérarchie, ...)
- Faire preuve de réserve et de discrétion
- Animer des groupes d'enfants (créativité)
- Faire preuve de réactivité

Conditions

- Etre en possession d'un titre pédagogique
- Attester d'une formation musicale
- Satisfaire à l'entretien de sélection

Type de contrat

- Contrat de travail à durée déterminée : temps partiel
 - o le mercredi de 14 h30 à 16 h (Académie de musique de Baudour)
 - o le mercredi de 16h30 à 18h (Académie de musique Saint-Ghislain)
 - o concertation de 30 minutes entre les animateurs
- Date de prise de fonction : le 8 janvier 2020
- 20 EUR/heure de prestation
- 10,50 EUR/heure de concertation

Tout renseignement complémentaire pour cet emploi peut être obtenu auprès du service Education (Mme BONNEVAL Valérie – 065/76 19 11).

Les candidatures écrites (**CV + lettre de motivation**), accompagnées d'une **copie du diplôme visé**, d'une **attestation de formation musicale**, et d'un **extrait de casier judiciaire Modèle 2**, doivent être adressées au Collège communal, rue de Chièvres 17 à 7333 Tertre, et doivent obligatoirement être transmises par lettre recommandée (date de la poste faisant foi) pour le **6 janvier 2020** au plus tard.

Le Directeur général,



B. ANSCIAUX



Le Bourgmestre,



D. OLIVIER